

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GROSMAGNY

Nombre de membres

En exercice : 14
Présents : 10
Absents représentés : 2
Votants : 12

Date de la convocation

06/04/2023

Date d'affichage

06/04/2023
au siège de la Mairie

Séance du : 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize avril à vingt heures le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.

Etaient présents : LEGUILLON Maurice – NAAS Christian - CHAUMERLIAC Agnès- BESSON Martine– BARRE Edmond - PETIT-PRETRE Virginie - HEINTZ Natacha, HERVE Yves Laurent - LAEMLIN Patricia- COLLIN Bernadette

Etaient excusés avec pouvoir : OTERNAUD Eric a donné pouvoir à PETIT-PRETRE Virginie - BARBERET Yannick a donné pouvoir à COLLIN Bernadette

Etaient excusés : - PERREZ Thierry - PELTIER Laura

Secrétaire de séance : CHAUMERLIAC Agnès

APPROBATION DE LA SEANCE DU 09 Mars 2023

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 09 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

N° 2023-03-01

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence Mr NAAS Christian, 1er Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	245 334.81 €
Recettes	357 087.02 €
Report n – 1	0 €
Excédent de clôture :	111 752.21 €

Investissement

Dépenses	518 945.43 €
Recettes	202 026.63 €
Report N-1	+ 219 223.31 €
Solde d'exécution	- 97 695.49 €

Restes à réaliser	Dépenses	995 063.15 €
	Recettes	971 149.90 €

Hors de la présence de M. Maurice Léguillon, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

N° 2023-03-02

COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
4. Déclare que les comptes de gestion dressés pour la commune, pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° 2023-03-03

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 111 752.21 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 111 752.21 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 111 752.21 €

D Solde d'exécution d'investissement -97 695.49 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 23 913.25 €

Besoin de financement F=D+E - 121 608.74 €

AFFECTATION = C=G+H 111 752.21 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 111 752.21 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

N ° 2023-03-04

Objet : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal fixe de nouveaux taux pour les taxes locales :

<input type="checkbox"/> foncier bâti :	33.96 %
<input type="checkbox"/> foncier non bâti :	69.66 %
<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation	12.35 %

N ° 2023-03-05

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2023, en fonctionnement et en investissement comme suit :

BUDGET COMMUNAL :

↳ section de fonctionnement :

- Dépenses :	367 873.80 €
- Recettes :	367 873.80 €

↳ section d'investissement :

- Dépenses :	1 664 975.32 €
- Recettes :	1 664 975.32 €

N° 2023-03-06

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

CANCER	80
ECOLE PRIMAIRE – VOYAGE SCOLAIRE	300
COLLEGE VAL DE ROSEMONT VOYAGE SCOLAIRE	300
AMAEELLES	200
FONDATION RAOUL FOLLEREAU	80
HISTOIRE ET PATRIMOINE	180
PARALYSES DE France	80
UNC AFN SECTEUR ELOIE GROSMAGNY	180
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	80
VALENTIN HAUY	80
LES LOUPIAUX	500
Médailles militaires	50
SOUVENIR FRANÇAIS 2023 uniquement	200
TOTAL	2 310

Fait et délibéré le 14 Avril 2023

Numéro	Délibération Objet
2023-03-01	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2023-03-02	COMPTE DE GESTION 2022
2023-03-03	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022
2023-03-04	TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023
2023-03-05	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023
2023-03-06	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Signature des membres présents

		Excusée
LEGUILLON Maurice	NAAS Christian	PELTIER Laura
PETIT-PRÊTRE Virginie	PERREZ Thierry	HEINTZ Natacha
LAEMLIN Patricia	HERVE Yves Laurent	A donné pouvoir à PETIT PRETRE Virginie
	CHAUMERLIAC Agnès	OTERNAUD Eric
		BARRE Edmond
BESSON Martine	COLLIN Bernadette	A donné pouvoir à COLLIN Bernadette
		BARBERET Yannick